



Les combattants terroristes étrangers et leur famille de retour dans leur pays : expériences et enseignements tirés en UE dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent

Rédigé par **Anita Perešin & Daniela PISOIU**,
Membres du groupe d'experts du RAN

Radicalisation Awareness Network
RAN 

**Les combattants terroristes
étrangers et leur famille de retour
dans leur pays : expériences et
enseignements tirés en Union
européenne dans le cadre de la
prévention et de la lutte contre
l'extrémisme violent**

Ce document est également disponible en allemand et en ligne à l'adresse

https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/publications_en

La version d'origine est en anglais.

AVIS JURIDIQUE

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; il reflète le point de vue de ses auteurs uniquement et la Commission européenne n'est en aucun cas responsable de toute conséquence découlant de la réutilisation de cette publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

© European Union, 2021



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre conformément à la décision 2011/833/UE du 12 décembre 2011 sur la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification

Toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne peut requérir une autorisation, directement demandée auprès des titulaires des droits respectifs.

Résumé

Les approches utilisées pour gérer les combattants terroristes étrangers et leur famille de retour dans leur pays varient selon les pays d'Europe. Dans l'ensemble, ces approches s'appuient sur les programmes, les initiatives et les cadres légaux déjà en place pour faire face plus largement au terrorisme et à la radicalisation selon le contexte local. Le présent document récapitule les approches générales appliquées dans les pays de l'UE et des Balkans occidentaux en matière de rapatriement, en les accompagnant d'exemples concrets de pratiques, profils de coordinateurs, types de collaboration nationales et interinstitutionnelles ainsi que de programmes et interventions de sortie mises en place pour les adultes et enfants de retour dans leur pays. Ce document s'appuie sur des données en libre accès et des entretiens avec des acteurs clés des pays sélectionnés. Il s'achève par la formulation des problèmes actuellement rencontrés et des principaux enseignements tirés en matière de coopération interinstitutionnelle, en termes de mesures locales et de réintégration des individus.

Introduction

Le débat sur le rapatriement s'articule souvent autour de plusieurs arguments politiques, juridiques et éthiques : parmi ceux-ci figurent les inquiétudes sur le plan humanitaire relatives aux conditions effroyables des camps du Nord-Est de la Syrie et le risque de résurgence de la radicalisation, le risque à long terme lié à un rapatriement tardif et la désignation des entités devant assumer la responsabilité de gérer ces personnes.

De nombreux rapports dénoncent les conditions épouvantable de détention de femmes et enfants européens en Syrie et en Irak suite à l'effondrement de Daesh (État islamique), ainsi que les conditions générales dans lesquelles les femmes fortement radicalisées de Daesh continueront de soutenir la tentative du califat de contrôler la vie dans les camps et de protéger les règles et l'idéologie de l'État islamique¹. Certains États membres de l'UE sont réticents à rapatrier activement les combattants terroristes étrangers ainsi que leurs familles, et les débats politiques et juridiques continuent de faire rage sur l'obligation ou non des États membres à organiser ce rapatriement. Des exceptions ont été faites dans certains pays, dans le cas d'enfants en bas âge et/ou d'orphelins rapatriés individuellement, et généralement avec le soutien de l'état, sur l'initiative des familles ou dans le cadre d'une action concertée. À titre d'exemple, la France a rapatrié **28** enfants depuis la chute de Daesh en mars 2019². Les décisions sont, pour la plupart, prises au cas par cas et aucun programme national durable n'est actuellement en place pour identifier systématiquement et rapatrier activement les citoyens de l'UE de Syrie et d'Irak, même si certaines mesures et procédures sont en place.

L'approche globale est différente dans les Balkans occidentaux où des efforts ont été déployés pour rapatrier activement tous les combattants terroristes étrangers et leurs familles. **110** personnes ont ainsi été ramenées chez elles au Kosovo et **25** en Bosnie-Herzégovine (pour la plupart des femmes et des enfants) en une seule opération ; l'Albanie³ et la Macédoine du Nord⁴, avec 5 et 3 personnes rapatriées respectivement, travaillent actuellement à des initiatives visant à rapatrier tous les ressortissants restants des camps syriens. Le processus de rapatriement des autres ressortissants a été prolongé en raison de la pandémie de Covid-19 mais des programmes nationaux ont été préparés et intégrés pour veiller à ce que le système global de rapatriement soit mis en place sur les plans local et national.

Globalement, les approches de l'UE, à quelques exceptions près, se sont appuyées sur les programmes et structures déjà en place pour les personnes rationalisées endogènes ou les mineurs ayant besoin d'être protégés, qui ont été adaptés aux problèmes propres aux terroristes de retour dans leur pays. En effet, la

¹ Speckhard & Shajkovci, Waiting for return of the caliphate among ISIS enforcers in Syria's al Hol, Ain Issa and Roj camps.

² Jeannerod, La France a rapatrié d'autres enfants du nord-est de la Syrie. Voir <https://www.hrw.org/fr/news/2020/06/24/la-france-rapatrie-dautres-enfants-du-nord-est-de-la-syrie>

³ Une femme avec quatre enfants. Voir Erebara, Albanian children to be returned from Syrian refugee camps.

⁴ Rosand, Ellis, & Weine, *Repatriating ISIS family members: A North Macedonia model?* Voir <https://www.justsecurity.org/72420/repatriating-isis-family-members-a-north-macedonian-model/>

radicalisation et le terrorisme endogènes posaient déjà d'importantes difficultés dans l'UE même avant le retour des combattants terroristes étrangers. Rares sont les institutions et/ou procédures totalement nouvelles à avoir été créées pour gérer le retour des combattants. À ce niveau, l'approche adoptée dans les Balkans occidentaux diffère généralement puisque plusieurs institutions et procédures ont été mises en place spécialement pour organiser les rapatriements.

Le présent document récapitule les approches et expériences générales rencontrées dans l'UE et dans les Balkans occidentaux, ainsi que les pratiques spécifiques et les enseignements tirés.

Selon une estimation récente fondée sur des sources de renseignement françaises, environ **5 300** hommes et femmes issus d'Europe ont quitté la Syrie et l'Irak depuis 2012. Environ **1 000** enfants sont partis avec leurs parents, et environ 600 autres sont nés là-bas. Si l'on prend en compte les vagues successives de revenants, les victimes de guerre et les combattants partis pour rejoindre d'autres lieux de combat, on estime qu'environ **2 500** personnes sur 5 300 sont encore présentes dans ces territoires. Fait important, la proportion d'enfants de retour est bien inférieure : on considère que quelque **1 400** enfants sur 1 600 sont restés là-bas (hors victimes de guerre et de la famine). Il est probablement plus difficile pour les familles, les femmes et les enfants de revenir dans leur pays ; actuellement, **la plupart des Européens encore présents dans les anciens territoires de Daesh sont en fait des femmes et des enfants**⁵.

Gestion des rapatriements et travail auprès des personnes de retour dans leur pays

Les approches mises en place pour gérer les combattants terroristes étrangers de retour et leurs familles en Europe peuvent varier⁶. Elles s'appuient généralement sur les programmes, les initiatives et les cadres légaux déjà en place pour faire face plus largement au terrorisme et à la radicalisation et dépendent du contexte local.

Trois catégories principales de revenants peuvent être établies, comme indiqué ci-dessous.

- **Personnes revenant de leur propre gré.** Plusieurs vagues de retour de personnes appartenant à cette catégorie ont eu lieu : des personnes (hommes et femmes) mais aussi des familles revenues dans leur pays au début du conflit syrien (2012–2013) ; ensuite, les personnes qui sont revenues durant la période du califat ; enfin, celles qui sont rentrées après sa chute. Ce n'est qu'en 2014 et en 2015 que la criminalisation d'autres activités liées à l'implication dans le terrorisme (notamment des aspects spécifiques aux combats à l'étranger) a été instituée dans l'UE⁷ puis par la suite dans la plupart des pays des Balkans occidentaux, suite à l'amendement de leurs codes pénaux. Si l'« appartenance à une organisation terroriste » était jusqu'alors considérée comme un délit pénal, la menace associée aux anciens terroristes était considérée comme inférieure entre 2012 et 2014. Par conséquent, les premiers combattants revenus dans leur pays sont restés à l'écart du système judiciaire ; à l'époque, les terroristes repentis avaient peu conscience des atrocités qui seraient commises plus tard par Daesh, et la plupart sont revenus relativement rapidement.

⁵ Renard & Coolsaet, *Children in the Levant: Insights from Belgium on the dilemmas of repatriation and the challenges of reintegration*.

⁶ Toutes les informations non référencées ici ont été obtenues dans le cadre d'entretiens avec des experts en Belgique, France, Allemagne, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord et Kosovo.

⁷ Ceci fait référence à la mise en œuvre de la décision-cadre 2008/919/JHA comprenant trois nouveaux délits : provocation publique à commettre un délit terroriste, recrutement en vue de commettre des actes terroristes et fourniture (mais pas le suivi) d'un entraînement au terrorisme. Voir la Directive (EU) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme, remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil et modifiant la décision 2005/671/JAI du conseil (<https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2017/541/oj>) concernant plusieurs infractions terroristes telles que la provocation publique à commettre une infraction terroriste, le recrutement et l'organisation ou le suivi d'entraînement pour le terrorisme et les voyages à des fins de terrorisme.

- Personnes, enfants compris (accompagnés ou non de leur mère) **rapatriés activement** de Syrie (leur proportion est supérieure dans les Balkans occidentaux ; dans l'UE, leur nombre est limité et correspond généralement uniquement les jeunes enfants et/ou orphelins et, très rarement, à leurs mères).
- Personnes dont le **retour en toute sécurité** est organisé **depuis la Turquie**.

Les deux dernières catégories de rapatriement exigent que des procédures spécifiques faisant appel à des canaux diplomatiques soient en place, mais ils font défaut dans certains pays pour la Syrie. Cette situation est considérée par certains gouvernements comme un obstacle aux rapatriements.

En **Allemagne**, par exemple, les cas concrets de rapatriement de détenus en attente de déportation en Turquie impliquent de suivre la procédure suivante. L'ambassade d'Allemagne est contactée par les autorités turques ; la personne est mise dans l'avion et accompagnée par les autorités allemandes. Lorsque des enfants sont concernés, les services de sécurité et le service de protection de l'enfance procèdent à une première évaluation de l'enfant et de la famille à l'aéroport pour veiller au bien-être de l'enfant. Si le bien-être de l'enfant est compromis, il est confié au service de protection de l'enfance. Les mineurs passent généralement une visite médicale, suivie si nécessaire d'une hospitalisation. Selon le cas, l'étape suivante est soit la détention soit l'orientation vers des organismes de soutien et la réalisation d'un bilan médical.

Dans le cas des combattants terroristes étrangers rentrant en **Belgique** depuis la Turquie, une procédure administrative (appelée « procédure Hotspot ») organisée par le service public fédéral belge en charge des affaires étrangères organise un retour sécurisé. La procédure Hotspot repose sur des services de sécurité et de renseignement et prend en compte l'évaluation du risque et de la menace présentés par chaque individu concerné. L'arrivée en Belgique est gérée par la police fédérale et le ministère public. La Turquie a plutôt tendance à considérer cette opération comme une déportation.

Le retour des adultes se fait selon trois étapes :

- 1) **évaluation du risque** par les services de renseignement ou un juge d'instruction, avec l'aide de la police et des services de renseignement ;
- 2) **poursuite en justice, incarcération et réadaptation** ;
- 3) **réintégration** dans la société ⁸.

Il arrive que les terroristes ne puissent pas être traduits en justice, faute de preuves. En principe, les mesures appliquées aux combattants terroristes étrangers de retour et rapatriés sont les mêmes que pour les terroristes endogènes « classiques », à quelques différences près dans le contenu, comme la prise en compte de certains aspects liés au voyage et aux activités en Syrie et en Irak dans le cadre de l'**évaluation des risques**.

Au niveau des **poursuites en justice**, les États membres de l'UE ne font pas de différence entre les femmes et les hommes ; les **femmes** ont récemment été traitées en tant qu'individus en parfaite possession de leur agentivité. En Allemagne, par exemple, même si les processus de radicalisation des femmes étaient au départ peu pris en compte dans ce contexte, il a été reconnu depuis que les femmes ne sont pas seulement des victimes, mais aussi des criminelles. Par conséquent, la poursuite en justice des femmes de retour qui soutiennent Daesh est récente. Dans les Balkans occidentaux, la compréhension de la menace potentielle présentée par les femmes continue probablement d'être influencée par des préjugés sociaux enracinés, au risque de sous-estimer leur implication. Dans de nombreux cas, les combattantes de Daesh qui reviennent dans les Balkans occidentaux sont principalement considérées comme des victimes dépourvues de toute agentivité qui se sont contentées de suivre leurs époux en Syrie ou en Irak. Elles ont donc fait l'objet d'une approche beaucoup plus laxiste que les hommes à leur arrivée (charges moins lourdes que les hommes

⁸ L'évaluation des besoins et le soutien psychologique font partie des étapes 1) et 2).

pour leur participation à un groupe terroriste). Il en est généralement de même pour les **programmes pénitentiaires, de probation et de sortie**, sauf lorsqu'ils prennent en compte les aspects liés au genre ⁹.

programmes et initiatives de **déradicalisation** préexistants menés dans les établissements pénitentiaires et en dehors, ainsi que des programmes destinés aux familles. Les approches de réadaptation et de réintégration commencent généralement par la recherche d'un changement de comportement même si de nombreux intervenants ont pour objectif à long terme de modifier les états d'esprit et l'idéologie sous-jacents, en plus d'obtenir un changement d'attitude ¹⁰. Différents types d'approches socio-psychologiques sont utilisées, dont certaines reposent sur les expériences auprès de criminels ou d'extrémistes de droite. Selon les conditions particulières à l'individu et au pays, différents régimes pénitentiaires sont adoptés, y compris la détention, la mise à l'écart dans des unités et/ou établissements spécialisés et l'isolement. Des programmes de sortie tels que ceux mis en place au **Danemark** (voir ci-dessous) ont été organisés ou adaptés de manière spécifique aux combattants terroristes étrangers.

La question de la **citoyenneté** des revenants adultes a joué un rôle dans certains cas rencontrés dans l'UE, dans lesquels la citoyenneté a été retirée ou la responsabilité du retour n'a pas été assumée par le pays parce que la personne n'avait pas la citoyenneté dans son pays de résidence. Un des problèmes clés rencontrés par les autorités des Balkans occidentaux est la confirmation de l'identité des enfants nés en Syrie de leurs citoyens, en particulier lorsque la mère a un ou plusieurs autres enfants avec un ou plusieurs pères de nationalités différentes. Le statut juridique de ces enfants reste toujours en suspens dans la plupart des pays concernés, ce qui présente un obstacle majeur à leur réintégration totale et à leur resocialisation.

Les **enfants revenants** sont considérés principalement comme des victimes ; le soutien psychologique mis en place pour gérer les expériences traumatisantes et les mesures prises pour qu'ils retrouvent une vie normale dans leur environnement familial et scolaire sont essentiels. Parallèlement, on sait que la réintégration est plus difficile pour les enfants (surtout pour les garçons de plus de 9 ans) qui ont été endoctrinés ou qui ont suivi un entraînement militaire. Malgré ces inquiétudes, les plans de rapatriement mis en place dans la région incluent le retour de tous les mineurs des camps de Syrie.

Zoom sur les approches et expériences spécifiques dans le cadre du travail auprès des combattants terroristes de retour

1. Mécanismes de coordination

Cette section décrit les mécanismes de coordination spécifiques mis en place à différents niveaux administratifs et fournit des exemples. Les sujets suivants y sont traités :

- **coordinateurs auprès des revenants** dans le cadre d'activités menées durant le processus de réintégration ;
- **coordination nationale par le biais d'organismes spécifiques**, par l'intermédiaire de coordinateurs désignés en charge de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ou d'autres types d'organismes publics associés au contre-terrorisme ;
- **plans d'action nationaux** dédiés au retour et à la réintégration.

1.1 Coordinateurs en charge de la gestion des revenants au niveau régional

L'approche consistant à faire appel à des **coordinateurs dans la gestion des revenants** est relativement récente ; elle est directement liée à l'approche interinstitutionnelle mobilisant la société et l'État dans son

⁹ À titre d'exemple, plusieurs initiatives de lutte contre la radicalisation tenant compte des genres et destinées aux femmes extrémistes violentes incarcérées ont été mises en place en France, notamment dans la prison pour femmes de Fresnes. Voir l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Manuel sur les dimensions de genre dans les ripostes pénales au terrorisme*, p. 105.

¹⁰ Voir, par exemple, le Réseau de sensibilisation à la radicalisation, *Manuel de réadaptation. Réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes pour les praticiens de première ligne*, pp. 15-16.

ensemble adoptée dans le cadre de la réintégration et de la déradicalisation et qui exige d'impliquer tous les organismes publics et acteurs de la société civile nécessaires. Une bonne pratique relative aux rôles et activités confiées aux coordinateurs dans la gestion des revenants est actuellement en place en **Allemagne**, où la Conférence des ministres de l'Intérieur a décidé que des mesures de déradicalisation et de réintégration doivent venir compléter les mesures de poursuite au pénal ¹¹. Compte tenu de l'hétérogénéité du profil des revenants, ils ont décidé d'impliquer différents organismes régionaux : la police, les services de renseignement, les forces de l'ordre, les tribunaux et les agents de probation, mais également différents services sociaux tels que les services de protection de l'enfance, écoles, services de conseil et d'emploi, programmes de déradicalisation (notamment ceux d'organisations de la société civile) et des programmes de soutien psychologique et psychothérapeutique. En Allemagne, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) coordonne les activités de plusieurs partenaires de la société civile qui apportent un soutien aux personnes radicalisées et à leurs familles.

Sept des états fédéraux les plus affectés par ce phénomène accueillent actuellement les coordinateurs en charge de la gestion des réfugiés qui travaillent sous l'égide de différents organismes. Par exemple, à Berlin, le bureau de coordination dépend du Département de l'intérieur et des sports du Sénat. Dans d'autres états fédéraux, le coordinateur dépend de la police, de l'Office fédéral de protection de la constitution ou d'autres institutions. Depuis 2019, la coordination des revenants est financée dans le cadre d'un projet pilote par le Programme national de prévention de l'extrémisme islamiste (NPP).

La création du bureau du coordinateur en charge de la gestion des revenants de Berlin a découlé de la procédure suivante :

- sensibilisation des autorités et services concernés à la question des revenants, sur les plans de la sécurité, de la famille, de l'éducation, de l'emploi et de la santé ;
- identification des contacts concernés (point de contact unique) au sein des administrations du gouvernement et dans les institutions subordonnées, ainsi que des partenaires de la société civile tels qu'organisations de conseil, comme le Violence Prevention Network (VPN) et Grüner Vogel ;
- mise en place d'un réseau multi professionnel et interdisciplinaire dans lequel des responsabilités sont définies, des informations sur les dossiers sont partagées et des mesures individuelles décidées ;
- établissement d'une voie hiérarchique au sein de ce réseau garantissant une communication et un partage d'informations parfaits ;
- organisation de tables rondes relatives aux dossiers en cours, réunissant tous les acteurs impliqués et visant à discuter des mesures prises et progrès réalisés avant et après le retour des combattants.

Les coordinateurs se réunissent plusieurs fois par an avec le BAMF pour évaluer et identifier les problèmes et enseignements tirés. Les coordinateurs servent d'interface entre les organismes de sécurité, les coordinateurs régionaux, la société civile et les institutions fédérales et régionales et, au besoin, coopèrent aussi au niveau fédéral sur des cas individuels. Leur mission principale est de mettre en place des initiatives de déradicalisation dans le cadre de chaque dossier à chaque fois que c'est possible, et de soutenir de manière durable les efforts de déradicalisation en relation avec les revenants. Ils surveillent la situation sur le terrain ainsi que le nombre et le profil des revenants, assurent le suivi des mesures mises en place, identifient les bonnes pratiques, les difficultés et les problèmes ainsi que les solutions possibles, et coordonnent véritablement la communication entre les différentes institutions impliquées. Ils peuvent par exemple organiser des tables rondes ou des conférences réunissant des acteurs spécifiques du secteur de la déradicalisation (autorités en charge de la sécurité, services de protection de l'enfance, écoles et organismes de conseil, etc.). Ces réunions sont organisées régulièrement (lorsque les différents dossiers

¹¹ Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat, Umgang mit Rückkehrern aus jihadistischen Kampfgebieten.

l'exigent) et facilitent l'échange d'informations et les prises de décision concernant les mesures et les objectifs envisageables, ainsi que par rapport aux interventions requises en cas d'urgence.

Afin de garantir un échange complet d'informations et de planifier efficacement les mesures, les premières opérations (telles que les tables rondes portant sur les différents dossiers) sont généralement menées avant l'arrivée des revenants. Les coordinateurs en charge de la gestion des revenants sont informés par les autorités de sécurité des états fédéraux concernés, eux-mêmes tenus au courant par l'Office des affaires étrangères ou le consulat allemand local.

1.2 Coordination nationale par le biais d'institutions spécifiques

Outre le fait qu'elles doivent organiser la coordination des activités liées aux revenants, les institutions en place responsables de la coordination plus large du contre-terrorisme et de la prévention/lutte contre l'extrémisme violent interviennent également dans ce domaine. Des institutions nationales de coordination de la prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sont aussi utilisées dans certains États membres de l'UE comme les Pays-Bas, et largement mises à contribution dans les pays des Balkans occidentaux. Plusieurs exemples de bonnes pratiques venant de **pays des Balkans occidentaux** décrivent comment mettre en place et gérer une structure interinstitutionnelle organisée au niveau national et local, coordonnée par une institution gouvernementale pour soutenir le rapatriement et la réintégration des combattants de retour de Syrie et d'Irak.

- **Coordination Center for Countering Violent Extremism (CVE Center) (Albanie)**

Ce centre joue le rôle de plate-forme de coordination et de développement de capacités des parties prenantes locales et des praticiens de première ligne impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent en Albanie et dans la région. Il partage les meilleures pratiques et développe des réponses fondées sur des preuves. Le CVE Center mobilise régulièrement les communautés, décideurs et praticiens d'Albanie, de la région et du monde entier pour mieux informer ses politiques et ses activités. Il est aussi en charge de la coordination du rapatriement et de la réadaptation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles rentrés de Syrie et d'Irak. Totalement opérationnel depuis 2018 et sous la responsabilité directe du Bureau du premier ministre, le CVE Center est un exemple d'approche différente, « plus soft », du rapatriement et de la réintégration des revenants. En employant principalement des conseillers experts présentant une expérience multidisciplinaire ne se limitant pas au domaine de la sécurité (p.ex. affaires publiques, justice, droits de l'homme, psychologie, relations publiques et diplomatie), cette entité coordinatrice a pour mission d'apporter tout le soutien nécessaire aux revenants, depuis la phase qui précède leur arrivée jusqu'à leur réintégration (<http://www.cve.gov.al/>).

- **Division for Prevention and Reintegration of Radicalised Persons (DPRRP)¹², Ministère des affaires internes (Kosovo)**

La décision du gouvernement kosovare d'organiser le retour ordonné des combattants terroristes étrangers et de leurs familles a conduit à la mise en place d'un plan d'action dédié, approuvé par le gouvernement, et à la création d'une Division de prévention et de réintégration au sein du Ministère des affaires internes, ainsi que d'un groupe de travail interinstitutionnel. Celui-ci incluait, entre autres, les entités suivantes : le Centre clinique universitaire du Kosovo, la police, les départements de la citoyenneté et de l'intégration, le parquet, le Ministère de la santé, le Ministère des affaires sociales et l'Inspection sanitaire.

- **Bureau de coordination national de la lutte contre le terrorisme (Macédoine du Nord)**

¹² Avdimetaj & Coleman, *What EU Member States can learn from Kosovo's experience in repatriating former foreign fighters and their families*. Voir http://www.qkss.org/repository/docs/Policy_Brief_Kosovo_experience_repatriating_former_foreign_fighters_May_2020_998547.pdf

Le bureau coordonne les efforts du groupe de travail interministériel en charge du processus de retour et la fourniture d'un soutien et de soins systématiques aux revenants dont le rapatriement est approuvé par le gouvernement, conformément au Plan national pour les combattants étrangers de retour dans leur pays, adopté en mars 2020. Le groupe de travail réunit des représentants du Cabinet du Premier ministre, du Secrétariat général du Gouvernement, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'intérieur, de l'Agence nationale de sécurité, de l'Agence de renseignement, du Parquet général chargé des poursuites contre le crime organisé et la corruption, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Autonomie locale, du Ministère de la Santé, de l'Inspection nationale de l'hygiène et de la santé, du Centre de santé publique, le Ministère de l'Éducation et des Sciences, le Ministère du Travail et de la Politique sociale, de l'Agence pour l'emploi, du Ministère de la justice, de l'Administration d'application des sanctions, du Registre administratif, de la Commission pour les relations avec les communautés et groupes religieux, de l'Agence pour la jeunesse et les sports, du Centre d'accueil des demandeurs d'asile et de la Croix-Rouge.

Dans l'UE, la **Belgique** apporte un exemple intéressant de la façon dont la **coordination interinstitutionnelle**, notamment la gestion des revenants, peut être assurée à **plusieurs niveaux de l'administration** en fonction de l'approche globale et des traditions institutionnelles des autorités en charge de la question. Le **National Radicalisation Action Plan (Plan R)** supervise les procédures et les structures à mobiliser pour gérer la radicalisation violente, les partenaires à impliquer et les plates-formes à utiliser. Le **groupe de travail national** est un organe stratégique qui assure la coordination de l'ensemble des différentes plates-formes et groupes de travail représentés dans le Plan R à l'échelle nationale. Il existe deux types de **groupes de travail locaux** : **groupes de travail locaux (LTF)**, qui agissent dans le domaine de la répression/sécurité ; et les **Cellules de sécurité intégrée locale sur la radicalisation (LISC-R)**, qui ont une action préventive. Au sein des LTF, des informations sont échangées, des cas sont évalués individuellement et de manière continue dans le temps et des décisions sont prises pour déterminer si les cas seront suivis de mesures de sécurité et socio-préventives. Les LISC-R font appel à des acteurs de différents services socio-préventifs qui soutiennent la réintégration des individus dans la société : services sociaux, agent d'information de la police locale et autres acteurs concernés. Les organisations non gouvernementales (ONG) collaborent au travail socio-préventif et ont développé différentes méthodes de travail selon la région. L'échange entre les groupes de travail, dans les domaines de la sécurité et du travail socio-préventif (LTF et LISC-R), passe par un partenaire servant d'intermédiaire entre les deux structures, l'**agent d'information**, un fonctionnaire de police local. Avant que des informations puissent être échangées entre les deux groupes de travail, un accord doit être trouvé sur la question au sein des structures respectives. L'échange d'informations se fait alors conformément au cadre l'égal.

Les groupes de travail gèrent tous les individus radicalisés en fonction de leur situation : combattants terroristes étrangers, propagandistes, individus potentiellement violents et condamnés, et autres individus n'ayant pas ce statut mais présentant un risque potentiel. Les évaluations peuvent évoluer dans le temps et déboucher sur des mesures différentes en matière de sécurité et/ou d'intégration. L'approche est individualisée et implique la collecte et l'échange d'informations au sein de la plate-forme et entre les deux niveaux.

Le LISC-R est mobilisé par l'administration municipale ou locale ou par l'agent de prévention, afin d'aider le travail de réintégration. Si des partenaires du cadre scolaire ou professionnel le suggèrent, les individus radicalisés / promouvant la radicalisation pourraient aussi être approchés par la police locale avant d'entrer dans le système judiciaire. Des discussions au sein du LISC-R peuvent indiquer, par exemple, si un partenaire entretenant une relation positive avec la personne concernée est susceptible d'aider le groupe à œuvrer à son désengagement ou si une menace est perçue. Le groupe de travail de sécurité local en sera ainsi informé.

1.3 Plans d'action nationaux

Le **Kosovo** présente un des taux de mobilisation parmi les plus élevés au sein des organisations terroristes d'Europe, par rapport à la taille de la population. De plus, le Kosovo est le pays d'Europe qui possède

actuellement la plus forte concentration de combattants terroristes étrangers (et familles) de retour dans leur pays, avec environ **242** revenants¹³. Avec **110** citoyens rapatriés en une seule fois en avril 2019, le Kosovo est un des rares pays au monde à avoir activement rapatrié ses ressortissants de Syrie et en si grand nombre en une seule fois.

Plutôt que de confier la planification et la mise en œuvre du rapatriement à un seul coordinateur, le rapatriement des combattants terroristes et de leurs familles s'est effectué dans le cadre d'un **plan d'action d'urgence de 72 heures**¹⁴ qui a débuté immédiatement à l'arrivée des revenants. Le plan a été coordonné par la Division de la prévention et de la réintégration (la division interinstitutionnelle et multipartite spécialisée précédemment mentionnée). Ces 72 heures ont principalement été mises à profit pour procéder à des évaluations médicales, psychiatriques et psychologiques, ainsi que pour hospitaliser les revenants si cela s'avérait nécessaire.

Le plan prévoyait différentes approches et soins pour les revenants hommes, femmes et enfants. 4 hommes (sur les 110 personnes) rapatriés en avril 2019 ont été placés en détention à leur arrivée en attendant d'être jugés. Les femmes et enfants ont été placés en centre de détention pour passer un bilan médical et que leurs besoins soient évalués. Des évaluations psychiatriques et psychologiques ont été réalisées pour analyser l'état mental des enfants et leurs conditions de vie au cours des mois et années passés. Après autorisation du Département de santé publique, les femmes et enfants ont été rendues à leurs familles. Bien que toutes les familles impliquées initialement aient accepté d'accueillir leurs proches rapatriés, de très fortes tensions ont été rapportées, en particulier les premières semaines. Des problèmes d'entassement dans des logements trop exigus et la réapparition de conflits familiaux ont conduit plusieurs familles à demander un soutien et une thérapie psychiatrique, voire même une solution de relogement dans certains cas. L'unité psychiatrique en charge de la supervision et des soins aux femmes et enfants était à la disposition des familles et des revenants 24h/24 ; son rôle était d'aider à mieux gérer les situations stressantes et chargées en émotion et d'apaiser les tensions.

Les plans d'action nationaux adoptés dans d'autres pays des Balkans occidentaux présentaient de nombreuses similitudes et visaient à gérer les revenants.

À titre d'exemple, en **Bosnie-Herzégovine**, le **plan d'action national** mis en place se décomposait en trois phases.

- 1) **Phase précédant l'arrivée.** Cette phase consiste à préparer tous les acteurs impliqués des institutions, des familles et de la société et toutes les entités responsables à l'échelle nationale et locale dans le cadre du processus de rapatriement et de réintégration des revenants. L'ensemble du processus est coordonné par le Ministère de la sécurité et, sur le plan national, implique des organismes de sécurité et de renseignement, les ministères des affaires publiques, des droits de l'homme, des affaires internes et le parquet. Au niveau local (de l'entité), le processus exige la participation de professionnels du secteur social, de la santé, de l'éducation et de la police locale.
- 2) **Processus d'accueil.** Fait référence à toutes les opérations liées à l'accueil des revenants et à la fourniture d'interventions appropriées, notamment l'identification, l'évaluation médicale et psychologique, l'interrogatoire initial et l'évaluation des risques, ainsi que l'hébergement provisoire dans un centre d'accueil (pendant jusqu'à 10 jours).
- 3) **Phase de réintégration.** Comprend les pratiques inspiratrices suivantes.
 - Une **équipe mobile de consultants**, coordonnée par le Ministère de la sécurité et constituée de conseillers experts en sécurité, travail social, psychologie et théologie. Son rôle est d'apporter un soutien supplémentaire aux institutions et à leurs praticiens intervenant auprès des revenants à l'échelle nationale et locale. Sa mission principale est de fournir une formation et une éducation supplémentaire sur la façon de gérer les combattants de retour dans leur pays et les problèmes

¹³ Avdimetaj & Coleman, *What EU Member States can learn from Kosovo's experience in repatriating former foreign fighters and their families*.

¹⁴ Réseau de sensibilisation à la radicalisation, *Visite d'étude : femmes et enfants de retour dans leur pays – étude d'une expérience en cours sur le terrain*

qu'ils rencontrent une fois rentrés. Actuellement, l'équipe n'intervient pas directement auprès des revenants et de leurs familles.

- **Le Fonds de réintégration et de soutien financier destiné aux combattants de retour et à leurs familles**, créé en collaboration avec l'International Organization for Migration (IOM), dans le but d'aider les rapatriés et leurs familles à retrouver un emploi et de recouvrer leur indépendance financière.

En **Albanie**, un **Plan d'action interinstitutionnel commun est en place** depuis 2019 pour recevoir les combattants de retour de zones de conflit. Il repose sur une coopération interinstitutionnelle étroite entre le CVE Center, tous les ministères concernés, les organismes chargés de faire appliquer la loi et les instances judiciaires. Toutes les activités liées aux combattants de retour reposent sur **trois axes** : (1) communication et sensibilisation de la communauté, (2) lutte contre la propagande extrémiste et promotion des valeurs démocratiques, et (3) développement de politiques complètes durables en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les efforts déployés ont donc pour vocation de faire connaître et évaluer les capacités de toutes les institutions et des acteurs impliqués dans la gestion des revenants, notamment les praticiens de première ligne et ceux qui interviennent au niveau local, afin de leur donner les moyens de gérer au mieux les combattants de retour.

- Au cours de la phase préparatoire à l'arrivée, l'Albanie privilégie la **formation des acteurs et praticiens de première ligne** afin de les préparer à gérer plus efficacement la déradicalisation, la réintégration et la resocialisation des combattants terroristes de retour. À cette fin, le CVE Center a obtenu des résultats significatifs au niveau de la formation des acteurs de première ligne des ministères compétents, à savoir 660 agents pénitentiaires et de probation, quelque 28 000 professeurs et 150 agents de sécurité en milieu scolaire travaillant auprès des revenants, chargés de déceler les signes avant-coureurs de l'extrémisme violent au sein de la population nationale. Par ailleurs, quelque 700 agents de police de proximité ont reçu une formation de base à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent.
- En collaboration avec le Ministère de la santé et de la protection sociale, les premiers questionnaires **d'évaluation des capacités institutionnelles** dédiées à la prévention et à la réadaptation/réintégration des extrémistes violents ont été élaborés et distribués aux médecins de famille et médecins généralistes, psychiatres et infirmières. Les connaissances, les observations et les idées de ces professionnels ont servi à rédiger deux guides destinés aux professionnels psychosociaux chargés du traitement des troubles post-traumatiques, pour aider les revenants et faciliter leur réintégration.
- Une **aide juridique** gratuite est mise à disposition de tous les revenants d'Albanie par le Ministère de la justice.

2. Adaptation des programmes et interventions de sortie en place ¹⁵

Au lieu de concevoir des approches totalement inédites pour intervenir auprès des revenants, certains pays ont décidé de s'appuyer sur de précédents programmes et de les adapter aux besoins et conditions spécifiques des revenants. Par exemple, au **Danemark**, les programmes et ¹⁶ interventions de sortie mis en place en prison et à l'extérieur ont été adaptés aux combattants terroristes étrangers de retour dans le pays. **Back on Track** est un projet gouvernemental mis en place par le ministère danois des Affaires sociales et de l'Intégration en collaboration avec le Service pénitentiaire et de probation. Le programme combine des éléments de réadaptation et de réintégration pour développer les compétences des détenus en matière de dialogue et de gestion des conflits, pour les aider à gérer des problèmes spécifiques et à établir des relations en dehors de la prison. L'intervention de sortie Aarhus destinée aux revenants repose sur la procédure en quatre étapes du **programme de sortie Aarhus**, qui a été adapté aux besoins des combattants de retour

¹⁵ Toutes les informations non référencées ici ont été obtenues dans le cadre d'entretiens avec des experts en Belgique, France, Allemagne, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine du Nord.

¹⁶ Informations obtenues auprès du Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017, *Manuel du RAN. Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille.*

dans le pays. La première phase du programme repose sur une évaluation du risque, suivie d'un bilan médical physique et mental. L'état mental doit en effet être pris en charge en priorité avant que toute intervention de sortie puisse être envisagée. Durant la période de resocialisation, des questions pratiques sont abordées telles que l'hébergement, les activités quotidiennes et les réseaux alternatifs.

En **Allemagne**, cette approche est similaire à celle adoptée avec d'autres types de personnes radicalisées en raison du caractère personnalisé de ces approches ; la participation à certains programmes de déradicalisation prévus par le système judiciaire peut être obligatoire si elle fait partie de la peine prononcée. En l'absence de poursuite en justice et donc d'implication du système judiciaire, les personnes peuvent être approchées directement via un organisme de conseil, un programme (public) de déradicalisation ou leur environnement social. Les personnes peuvent aussi contacter ces organisations de leur propre chef, qu'elles soient ou non traduites en justice. Le choix de l'organisation dépend de si l'organisme de conseil a déjà été en contact ou non avec la personne ou des membres de sa famille. Les organismes de conseil et programmes de déradicalisation travaillent directement auprès des individus et leur apportent un soutien pratique (recherche de logement, de travail ou de stabilité sociale) et des conseils concernant leur vécu et leur idéologie, en axant leur action sur la prise de distance et la déradicalisation.

3. Approches spécifiques aux enfants revenants

Plusieurs pays de l'UE et des Balkans occidentaux ont élaboré des programmes et des procédures particulières pour les enfants revenants. Ils font généralement appels à des institutions et à des approches déjà utilisées dans le domaine de la protection de l'enfance. La gestion des traumatismes est un aspect essentiel de ces approches : d'un côté, il est important d'apporter un soutien psychologique prenant en compte les aspects spécifiques au genre ; de l'autre, la formation d'un nouveau traumatisme induit par le retour lui-même doit être évitée.

Aux **Pays-Bas**, le « plan de retour » est élaboré avant le retour lui-même et comprend des actions détaillées, des contacts et des informations sur les personnes susceptibles de prendre soin de l'enfant et sur le type d'aide dont elles auraient besoin.

En **Belgique**, une décision prise en 2018 par le Conseil national de sécurité stipule que les enfants de moins de 10 ans peuvent être rapatriés, alors que ceux de plus de 10 ans sont considérés au cas par cas. Cela implique de séparer les enfants qui ne sont pas orphelins de leur mère. Le retour en Belgique après déportation depuis la Turquie a toutefois entraîné le retour des mères par la suite. Environ 30 enfants ont quitté la Syrie pour rentrer en Belgique. À leur arrivée, ils ont été soumis à une évaluation psycho-médicale et la priorité a été de les aider à se réintégrer dans la société, dans le milieu scolaire et à reprendre une vie normale le plus rapidement possible. Les enfants ne sont pas séparés de leurs familles pour le seul motif qu'elles sont radicalisées, à moins que les services de protection de l'enfance n'aient une raison d'intervenir, comme une condamnation ou des problèmes à l'école. Un soutien est apporté au cas par cas, dans le cadre familial ou à l'extérieur, mais la priorité est de laisser les enfants dans leur famille. Au besoin, le juge pour enfants peut décider de placer le mineur dans une famille d'accueil (comme mesure de protection), mais le cas se présente rarement. Les enfants de plus de 12 ans sont inscrits sur des listes de combattants terroristes étrangers et leur cas peut être discuté sur les plates-formes interinstitutionnelles ; l'objectif de l'approche est d'apporter un suivi (principalement à caractère socio-préventif) et de prendre les mesures nécessaires à leur réintégration. En termes de réintégration, le travail de terrain repose sur l'expérience acquise dans le cadre du travail et des institutions intervenant auprès des mineurs en danger ; la famille élargie est impliquée dans le processus, de façon volontaire ou suite aux mesures prises dans le cadre d'un mandat judiciaire.

En **France**, l'approche inclut un système d'évaluation pour les enfants, consistant en un bilan de santé mentale et physique sur 3 mois. Un ensemble détaillé d'instructions relatif à la répartition des tâches et aux autorités responsables est mis à disposition des autorités et praticiens. Les services existants destinés aux mineurs en danger ont été adaptés aux enfants de retour de Syrie. Un juge pour enfants (moins de 18 ans) a été désigné pour assurer leur protection et émettre des ordonnances visant à les placer sous la protection du système judiciaire. Le juge désigne les services de protection de l'enfance (Aide sociale à l'enfance) qui agissent à l'échelle locale sous la direction de chaque division administrative. Les services sociaux autorisent

les travailleurs sociaux à accueillir physiquement les enfants et à organiser leur prise en charge afin de les confier à un centre d'accueil d'urgence ou à une famille d'accueil. À leur arrivée, les enfants sont soumis à une évaluation psychologique à l'hôpital par un psychologue ou un psychiatre. S'il s'avère que les enfants ont besoin d'aide à ce niveau, la thérapie adéquate doit démarrer le plus tôt possible. Par la suite, une fois qu'ils auront déménagé et changé d'adresse, les enfants consulteront un autre thérapeute local ; au cours de cette période, les psychologues des services sociaux font le lien avec les thérapeutes. Les enfants sont scolarisés à proximité de leur lieu de résidence ; ils peuvent être suivis par un psychologue scolaire si et quand cela s'avère nécessaire.

De manière générale, l'approche clinique et psychologique française vise à ce que l'enfant ait la vie la plus normale possible. Lorsque l'enfant a moins de 6 ans, une thérapie supplémentaire n'est habituellement pas jugée nécessaire à moins d'une bonne raison, par exemple en présence d'un traumatisme. Chez les enfants en bas âge, le traumatisme est identifié grâce à l'observation, afin de déceler les éventuels symptômes physiologiques associés, tels que des troubles alimentaires ou du sommeil. Sinon, on part du principe qu'avant 6 ans, les enfants ne comprennent pas les concepts tels que la mort et sont donc plus résilients et plus à même de se réadapter rapidement après avoir connu la guerre : on considère préférable de laisser les enfants s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie. Dans tous les cas, une évaluation psychologique est nécessaire afin de disposer de données de référence au cas où des problèmes apparaîtraient plus tard. Par exemple, on sait que les adolescents se basent parfois sur les expériences qu'ils ont vécues enfant pour obtenir des réponses et des explications, ou qu'ils développent des symptômes psychotiques si certaines expériences n'ont pas été correctement intégrées et acceptées. Il est important de noter que cela ne veut pas dire que les enfants pourraient plus tard devenir un danger pour eux-mêmes ou pour autrui. L'impact est plutôt constaté au niveau du développement psychologique et des étapes de construction du moi. Un autre élément de cette approche est l'implication de la famille (étendue) dans un environnement étroitement contrôlé et surveillé¹⁷ car elle peut avoir un effet néfaste sur le bien-être de l'enfant. Cette situation est susceptible d'évoluer, par exemple, si l'on considère plus tard que le contact avec la mère n'est plus nuisible pour l'enfant. Toutefois, la priorité est le retour de l'enfant à une vie quotidienne normale. Il est par ailleurs reconnu qu'une vaste majorité des personnes ayant vécu un traumatisme éviteront les expériences associées telles que la violence. Des exemples passés montrent que même un endoctrinement prolongé et intensif peut être neutralisé par la réintégration à la société et à ses processus quotidiens. Autrement dit, la réussite de l'intégration dépend plus de l'adéquation et de la normalité du système d'accueil que de la qualité et du traitement de l'endoctrinement djihadiste passé.

Une approche très similaire a été adoptée dans des **pays des Balkans occidentaux** confrontés au retour d'enfants. La normalisation de la vie quotidienne des enfants repose sur une scolarisation stable et sur l'adaptation au système scolaire national. Une scolarisation régulière est par conséquent considérée comme un des aspects les plus vitaux du processus de réintégration et de resocialisation d'un enfant. Les enfants rapatriés étant généralement très jeunes, leur adaptation aux modes de garde préscolaire et à la maternelle ne pose pas de problème dans la plupart des pays des Balkans occidentaux (dans certains cas, une aide supplémentaire est apportée à ces enfants sous la forme de cours supplémentaires ou du soir afin qu'ils puissent rattraper leur retard sur leurs camarades). Toutefois, le fait que la citoyenneté de ces enfants ne soit pas officielle complique leur statut légal et nuit à leur développement (par exemple, dans certains pays des Balkans occidentaux, le fait que les enfants ne possèdent pas la nationalité du pays leur interdit de recevoir tout diplôme, même en ayant suivi les mêmes cours que les autres élèves). Certains pays continuent de chercher des solutions légales à ce problème.

Principaux enseignements

Les principaux enseignements suivants ont été tirés de cette présentation initiale des pratiques et expériences, de la littérature existante et des entretiens avec les parties prenantes.

¹⁷ La situation est différente dans d'autres pays, notamment en Allemagne, où la préférence est donnée à la famille (étendue), à moins qu'il soit considéré que ce n'est pas dans l'intérêt de l'enfant.

DÉFIS

- L'**hétérogénéité des combattants de retour** peut compliquer la tâche des parties impliquées du fait que différents types de mesures sont nécessaires pour gérer les multiples situations et besoins rencontrés.
- Il est difficile de poursuivre le **travail de désengagement après la sortie de prison** si les programmes et praticiens perdent le contact avec les personnes concernées.
- La **coordination** des différents acteurs impliqués est un travail exigeant, en particulier l'**échange d'informations** en temps opportun et le choix des informations à communiquer.
- Le **manque de motivation** de certains revenants et/ou de leurs environnements sociaux à coopérer avec les organisations de conseil, les programmes de sortie ou les services thérapeutiques / de soutien psychologique peut poser problème. Parfois, la première réaction des revenants est de rechercher un sentiment de sécurité et d'éviter de repenser à leurs expériences traumatisantes. Lorsque c'est le cas, l'établissement d'un climat de confiance peut prendre du temps avant de pouvoir aborder les sujets de l'idéologie et du départ.
- Le traitement des combattants terroristes de retour par les **médias** peut nuire à leur réintégration, en particulier lorsque des enfants sont impliqués, car les reportages peuvent encourager un climat de peur dans la communauté et à l'école et contribuer à leur **stigmatisation**.
- Les praticiens qui utilisent les structures ou les systèmes conçus à l'origine pour aborder différents types de problèmes sociaux ne possèdent parfois pas des connaissances et une **expertise** suffisantes pour gérer correctement les cas et profils rencontrés dans le cadre du rapatriement.
- La réticence, la peur et/ou le manque de connaissances des **familles d'accueil** peut constituer un point d'achoppement.
- Les praticiens des services sociaux qui interviennent auprès des revenants peuvent avoir du mal à **équilibrer leur devoir de soin et leur obligation de signaler les comportements suspects**. Ce conflit d'intérêts peut porter atteinte aux efforts déployés pour mettre les revenants en confiance et aux relations entre travailleurs sociaux et les personnes dont ils s'occupent.
- **Séparer les enfants de leurs familles** et/ou **garder secrets certains événements passés** peut entraîner des problèmes comme le sentiment subjectif d'avoir fait l'objet de discrimination ou d'avoir été traité de manière injuste.
- Il est difficile de **définir et mesurer la réussite de la réintégration**.
- La **réadaptation et la réintégration** des revenants profondément endoctrinés continuent de poser un problème majeur.
- Leur déception vis à vis des réalités de Daesh ne signifie pas qu'ils sont aussi déçus par l'**idéologie extrémiste islamiste** ou par l'État islamique au sens large.
- La compréhension de la menace présentée par les **femmes** est probablement influencée par les préjugés sociaux solidement ancrés qui sous-estiment leur agentivité.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Coopération institutionnelle

- Concernant l'approche interinstitutionnelle et la coordination des revenants, une coordination et un échange étroits et continus entre les institutions impliquées sont essentiels lors de la mise en œuvre de mesures communes.
- Dans les structures institutionnelles, il est primordial de mettre en place une communication opportune et rigoureuse afin que chaque partenaire puisse trouver un point de contact dans ces structures de communication pour chaque aspect du dossier.
- Une approche interinstitutionnelle fonctionnelle doit reposer sur la confiance et le respect mutuels entre les acteurs impliqués, une bonne compréhension des rôles de chacun, un comportement professionnel dans les relations avec les autres structures organisationnelles et la volonté à faire des

compromis, en particulier au niveau des différences de perspective des organismes de sécurité et des organisations de la société civile.

- L'implication précoce des acteurs adéquats dès les premières étapes du travail de réintégration a prouvé son efficacité.
- Le programme de déradicalisation et la prise de contact avec les membres de la famille doivent avoir lieu le plus tôt possible.
- Les individus semblent être plus enclins à s'impliquer lorsqu'ils ont affaire à des entités de conseil qui déploient des efforts de communication concrets et constants.
- Lors des conférences ou tables rondes, il est pertinent de désigner une institution principale qui sera en charge du dossier en fonction de sa nature (services pour l'enfance dans le cas d'un enfant).

Niveau local

- La coopération entre les différents niveaux de l'administration est de la plus haute importance.
- Les autorités locales doivent encourager la cohésion sociale pour limiter le risque de récurrence des revenants et favoriser la tolérance au sein de la communauté ; ceci aidera à créer un environnement favorable à une réintégration réussie.
- Une plus grande implication de la société civile et des ONG améliorera la stratégie de réadaptation et contribuera à pallier le manque de confiance entre les communautés et les institutions nationales.
- L'implication de la famille (étendue) dans la réintégration des enfants et des adultes est conseillée et privilégiée, à moins que la famille ne constitue un facteur de radicalisation (des membres de la famille aux idées extrémistes pourraient exercer une mauvaise influence sur des revenants incarcérés ou récemment libérés).
- Une approche complète doit être adoptée pour gérer le risque associé aux deux individus et à leur environnement social immédiat et étendu.
- Constituer une équipe locale d'experts issus de différents domaines (travail auprès des jeunes, éducation, services sociaux et soins de santé mentale, etc.) ou une équipe nationale mobile pour aider les communautés locales à gérer la réadaptation et la resocialisation des revenants.
- Les gouvernements doivent prendre en charge et gérer les tensions sous-jacentes qui apparaissent entre les revenants et la société plus large : l'aide et le soutien apportés aux revenants peuvent être sources de tension, en particulier dans les groupes sociétaux déjà marginalisés ou ayant déjà besoin d'aide.
- Encourager une meilleure coopération avec la communauté religieuse, qui joue généralement un rôle crucial dans la réintégration et la resocialisation des revenants, et obtenir le soutien des familles et communautés.

Réintégration individuelle

- Chaque cas étant unique, la prise en charge des revenants est un processus continu d'apprentissage par la pratique.
- La réintégration des revenants semble être directement liée au degré d'attachement aux autorités concernées, c'est-à-dire à l'intégration au système.
- Afin de faciliter le processus de réintégration, les personnes concernées doivent affronter leurs expériences personnelles dans les territoires de Daesh ainsi que leurs effets. Cet aspect du processus peut être soutenu du mieux possible par une équipe interdisciplinaire de professionnels.
- Il est important de gérer les difficultés familiales ; ceci favorisera une meilleure stabilité sociale et contribuera donc à créer un « réseau social ».
- Dans le cas des enfants et des jeunes, les mesures de (ré)intégration, de prévention et (si nécessaire) de déradicalisation sont particulièrement importantes, tout comme la coopération entre les autorités locales. Le résultat à long terme de la réintégration des enfants dépend largement de la façon dont le processus est géré et pérennisé. Des efforts personnalisés sont nécessaires pour prendre en

charge les traumatismes, compenser l'absence d'éducation formelle, gérer les situations familiales complexes, déterminer la nationalité et la garde et gérer une éventuelle stigmatisation et l'aliénation sociale. Une prise en charge appropriée et une intervention durable exigent de disposer de ressources suffisantes et de conseils d'experts spécialisés.

- Prioriser la mise en œuvre de programmes de réadaptation dans les prisons. Mettre en place et encourager les partenariats interinstitutionnels pour lutter contre la radicalisation dans les prisons et apporter un soutien adapté aux délinquants extrémistes violents après leur libération.
- Il est primordial de mettre en place des programmes de réadaptation et de réintégration des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays, non seulement pour prévenir les actes de violence mais aussi pour limiter la radicalisation des jeunes et renforcer la résilience générale de la communauté face à l'extrémisme violent.

Pour approfondir

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2020). *Manuel de réadaptation. Réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes pour les praticiens de première ligne*. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_rehab_manual_fr.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2020). *Problèmes et solutions dans le cadre des interventions auprès des familles de combattants terroristes étrangers*. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-yf-and-c/docs/ran_fc-s_conclusions_challenges_solutions_when_working_with_families_ftfs_29-30_062020_fr.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2019). *Visite d'étude : Visite d'étude : femmes et enfants de retour dans leur pays – étude d'une expérience en cours sur le terrain*. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_study_visit_kosovo_11_10122019_fr.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2018). *Conférence de haut niveau sur les enfants « revenants » et les détenus après leur libération*, article ex-post. Centre d'excellence du RAN. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/high-level_conference_on_child_returnees_and_released_prisoners_fr.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2017). *Setting up an exit intervention*, article ex-post. RAN EXIT. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-exit/docs/ran_exit_setting_up_exit_intervention_berlin_13-14_022017_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2021). *Manuel du RAN. Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille*. Version actualisée à venir

Bibliographie

- Avdimetaj, T., & Coleman, J. (2020). *What EU Member States can learn from Kosovo's experience in repatriating former foreign fighters and their families*. Exposé. Centre d'études sur la sécurité du Kosovo Clingendael Institute. Source https://icct.nl/app/uploads/2020/06/Policy_Brief_Kosovo_experience_repatriating_former_foreign_fighters_May_2020.pdf
- Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat. (2018). Umgang mit Rückkehrern aus jihadistischen Kampfgebieten. Source https://www.innenministerkonferenz.de/IMK/DE/termine/to-beschluesse/20181128_30/anlage-zu-top-23.pdf;jsessionid=484B835EC62630FE2E161EF168CED5B1.1_cid391?_blob=publicationFile&v=2
- Erebara, G. (26 octobre 2020). Albanian children to be returned from Syrian refugee camps. 1er juin 2021, extrait de BalkanInsight : <https://balkaninsight.com/2020/10/26/albanian-children-to-be-returned-from-syrian-refugee-camps/>
- Jeannerod, B. (24 juin 2020). La France a rapatrié d'autres enfants du nord-est de la Syrie. 1er juin 2021, extrait du site Web Human Rights Watch : <https://www.hrw.org/fr/news/2020/06/24/la-france-rapatrie-dautres-enfants-du-nord-est-de-la-syrie>
- Renard, T., & Coolsaet, R. (2018). *Children in the Levant: Insights from Belgium on the dilemmas of repatriation and the challenges of reintegration*. Security Policy Brief No. 98. Institut Egmont Source https://www.egmontinstitute.be/content/uploads/2018/07/SPB98-Renard-Coolsaet_v2.pdf?type=pdf
- Rosand, E., Ellis, H., & Weine, S. (14 septembre 2020). Repatriating ISIS family members: A North Macedonian model? 1er juin 2021, extrait du site Web Just Security : <https://www.justsecurity.org/72420/repatriating-isis-family-members-a-north-macedonian-model/>
- Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2019). *Visite d'étude : femmes et enfants de retour dans leur pays – étude d'une expérience en cours sur le terrain*, article ex-post. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_study_visit_kosovo_11_10122019_fr.pdf
- Speckhard, A., & Shajkovci, A. (3 septembre 2019). Waiting for return of the caliphate among ISIS enforcers in Syria's al Hol, Ain Issa and Roj camps. 1er juin 2021, extrait du site Web Homeland Security Today : <https://www.hstoday.us/subject-matter-areas/counterterrorism/waiting-for-the-return-of-the-caliphate-among-isis-enforcers-in-syrias-al-hol-ain-issa-and-roj-camps/>
- Office des Nations unies contre la drogue et le crime. (2019). *Manuel sur les dimensions de genre dans les ripostes pénales au terrorisme*. Source https://www.unodc.org/documents/terrorism/Publications/17-08887_HB_Gender_Criminal_Justice_F_ebook.pdf

Quelques mots sur les auteurs :

Anita Perešin est conseillère principale auprès du bureau croate du Conseil national de sécurité et conférencière à l'Université de Zagreb.

Daniela Pisoiu est chercheur à l'Austrian Institute for International Affairs et conférencière à l'Université de Vienne.

TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UE

En ligne

Vous trouverez des informations sur l'Union européenne dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site internet Europa à l'adresse suivante : https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications européennes gratuites et payantes sur : <https://op.europa.eu/fr/web/general-publications/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (consultez le lien https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'UE et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'UE, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'UE

Le portail des données ouvertes de l'UE (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) permet d'accéder à l'ensemble de données de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non.

Radicalisation Awareness Network



Publications Office
of the European Union